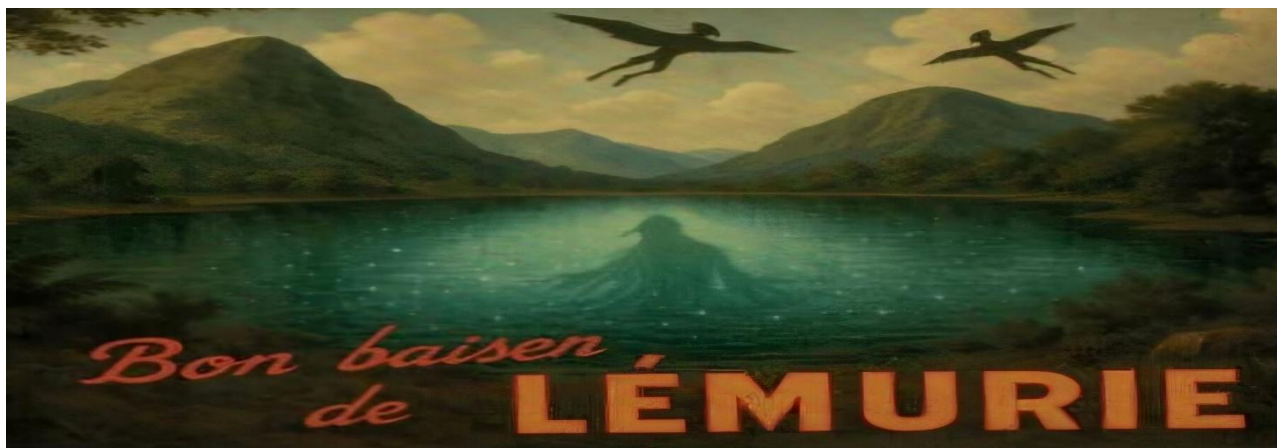




LE LAC DES SONGES

Les conditions d'inscription :

En vous inscrivant sur le GN, vous acceptez implicitement les conditions suivantes :

- Toutes les inscriptions comprennent :
 - L'adhésion à l'association Eve-Oniris
 - L'assurance ponctuelle auprès de la fédéGN (mais nous remercions par avance ceux qui indiqueront leur numéro de carte GN personnelle).
- Chaque inscription nécessite une participation aux frais.
 - Le 15 mai 2026, nous ouvrons des places à 90€ pour réserver un groupe déjà existant jusqu'à 100 groupes maximum.
 - Votre réservation sera prise en compte seulement si un scénariste de l'équipe Eve-Oniris accepte officiellement de vous scénariser (nous faisons de notre mieux pour intégrer des gens de qualité à l'équipe scénaristique).
 - Pour qu'un groupe soit définitivement officialisé, il sera nécessaire qu'au 04 octobre 2026, il ait au moins 10 membres.
 - Le 22 mai 2026, nous ouvrons des places à 90€ pour réserver un nouveau groupe jusqu'au maximum de 100 groupes.
 - Les conditions de prise en compte sont identiques.
 - Le 15 juin 2026, nous ouvrirons des places Joueurs à 100€ :
 - Chacun devra obligatoirement intégrer un des groupes réservés.
 - Il devra avoir préalablement l'autorisation du chef du groupe concerné.
 - Chaque groupe ne peut intégrer plus de membres que le maximum prévu : 12 + 2 par fief contrôlé par le groupe.
 - Si vous ne savez pas dans quel groupe jouer, renseignez-vous avant de vous inscrire.
 - Les mineurs ont des conditions d'inscription particulières (voir en fin de document).
 - Nous ouvrirons aussi des places particulières :
 - PNJs à 30€ :
 - Nous sommes toujours en recherche de PNJs avec beaucoup de types d'activités possibles.

- Aide de camp à 40€ :
 - Ce n'est pas un joueur comme les autres, il s'engage à ce que sa tâche prioritaire soit d'aider à la tenue logistique du camp.
 - Une seule place par groupe qui ne compte pas dans le maximum.
- Emplacement artisan ou revendeur :
 - Autorisation nécessaire de la responsable Exposants.
 - 50€ : Artisan sans accès à l'électricité.
 - 150€ : Artisan avec accès à l'électricité.
 - 150€ : Revendeur sans accès à l'électricité
 - 250€ : Revendeur avec accès à l'électricité.
- Places Joueurs enfants (moins de 16 ans) à 100€ :
 - Le repas est compris
 - Des conditions particulières d'inscription sont à prendre en compte (voir en bas de document).
 - Seules 20 places sont ouvertes librement, les autres sont réservées aux enfants de bénévoles.
- Les inscriptions sont cessibles (jusqu'au 10 juillet 2027 dernier délai) mais ne sont pas remboursables (sauf nécessité d'annulation de l'événement).
 - A partir du 15 juin 2027, les cessions de place entraîneront des contraintes en termes de création de personnage.
- Des places solidaires vont être mises en place.
 - Pour en bénéficier, contacter gestion@eveoniris.com pour être placé sur la liste d'attente.
 - Lorsqu'une place sera débloquée, grâce aux dons via une option paiement libre dans la billetterie Helloasso, vous serez contacté.
 - Dans le même ordre d'idée, il vous est possible d'obtenir des délais et étalonnements de paiement : gestion@eveoniris.com.
- Les repas ne sont pas inclus dans l'inscription (sauf pour les enfants).
 - Si vous comptez profiter des ambiances de taverne, pensez à acheter aussi une carte boisson ou plusieurs (à partir du 15 juin 2026 également).
- Vous vous portez garant sur votre responsabilité civile de tous les dommages dont vous seriez responsable lors de ce jeu.
- En vous inscrivant, vous acceptez implicitement le règlement intérieur du jeu (voir document annexe téléchargeable sur [larpmanager](http://larpmanager.com)).
- Vous ne sauriez tenir pour responsable les organisateurs pour d'éventuels dommages ou vols qui pourraient être perpétrés à l'encontre de vos biens ou de vous-même dans le cadre de celui-ci.
- Vous autorisez l'utilisation non commerciale des photos et des films faits dans le cadre de cette activité et dans lesquels vous apparaitriez.
- Vous autorisez l'utilisation sous forme de fichiers informatiques, des renseignements que vous avez donnés et leur utilisation dans le cadre du fonctionnement de l'association (conformément à la législation, vous détenez le droit de rectification de vos données personnelles).
- Vous certifiez avoir atteint l'âge de la majorité à la date du jeu (le jeudi 19 août 2027). Si ce n'est pas le cas, lire attentivement les paragraphes en fin de document liés à l'inscription particulière et sous condition des mineurs.

- Les personnes sans inscription préalable ne sont pas acceptées sur l'aire de jeu sauf autorisation explicite (rare) de l'organisation.
- Les animaux ne sont pas acceptés sur l'aire de jeu sauf autorisation explicite (rare) de l'organisation.

Les conditions d'inscription supplémentaires pour les mineurs :

- Un mineur n'est accepté sur le jeu qu'accompagné d'au moins un de ses parents ou d'un membre de sa famille dûment mandaté par ses parents.
- Les mineurs doivent obligatoirement porter en permanence le signe distinctif fourni par l'organisation qui indique qu'ils sont à ménager (les participants devront retenir leurs coups ou les attitudes et propos choquants).
- Les mineurs de plus de 16 ans peuvent prendre une inscription normale et intégrer le groupe de leur accompagnateur ET doivent s'engager à rester toujours à portée de vue de celui-ci.
- Les autres doivent prendre une inscription enfant.
- Vous donnerez comme consigne à votre enfant de respecter scrupuleusement les consignes données par ses encadrants. Un manquement pourra entraîner une exclusion du mineur et de ses parents en raison des dangers que cela pourrait représenter, pour lui comme pour les autres.
- Vous veillerez lorsque vous serez avec votre enfant à ce qu'il ou elle n'aille, que dans le village parental ou dans la zone de couchage hors-jeu et pas sur une aire réservée au jeu des adultes (hors autorisation explicite des encadrants ET de l'organisation).
- Vous avez conscience que votre enfant est sous votre responsabilité lorsque vous le prenez en charge, et que vous vous portez garant, sur votre responsabilité civile, de tous les dommages dont l'enfant serait, de manière volontaire ou involontaire, responsable lors de ce jeu.
- La réservation de nourriture est incluse dans le prix d'inscription. Il sera proposé aux parents une option nourriture payante pour qu'ils puissent partager les repas de leurs enfants.
- Vous vous engagez à respecter les horaires de prise en charge de votre enfant ainsi que les temps de présence obligatoires dans le village, notamment au moment des repas et du couchage :
 - 9h-20h30
 - De 20h30 à 9h, un parent veille sur leur sommeil ou dans le campement enfant (où une veillée informelle peut être organisée).
 - L'équipe d'animation n'est plus responsable des enfants.
 - De 20h30 à 22h des accès privilégiés aux douches seront réservés aux enfants et leurs parents.
- Vous vous engagez à installer votre couchage et celui de votre enfant au sein du village parental (tente customisée, mode de couchage conseillé) ou dans la zone h.j.
- Vous vous engagez à conserver votre téléphone portable sur le jeu en dehors du village parental et le consulter régulièrement (au cas où il y aurait un souci).
- Vous autorisez l'utilisation non commerciale des photos et des films faits dans le cadre de cette activité et dans lesquelles votre enfant et vous-même apparaîtiez.
- Vous autorisez l'utilisation informatique sous forme de fichiers des renseignements que vous avez donnés et de leur utilisation dans le cadre du fonctionnement de l'association.